

Et plus xxxii solz qu'il a receu à Valance de la vente des pontz que estiont au bateau de Mons^r de Chorière (24), qu'il auoit mené à Valance.

Plus xvi liures qu'il a receu pour la vente du bateau qu'il mena mondit seigneur de Chorière à Valence (f^o 104. V^o).

Estienne Tocanier doit auoir iiii liures xv solz iiii deniers pour la despence qu'il a fait pour 23 pionniers menés à Lyon, le 27^e de septembre 1523, aux rampars de ladite ville de Lyon.

Anthoine Sauoy, dit Petit, doit auoir i liure x solz que luy ont esté accordé tant pour la despence qui fist à S^{te} Colombe, estans aux arestz pour le fait de la garnison que aussi pour le loage de son cheual que l'on mena à Lyon pour fornir aux charettes le moys d'aoust 1523 (f^o 107).

Pierre Desargues doit donner pour vngne taille royalle mise le xviii^e d'aust 1523, que monte 414 liures 9 solz tournois (f^o 107. V).

Doit auoir ledit Desargues, le vi d'aust 1524, ii liures qu'il a baillé à Jehan Boyer, procureur, pour amasser des auieurez, pour envoyer au gensdarmes qu'estiont à Saintz Albans.

Plus le xviii^e d'aoust 1524, xvi solz tournois qu'il a baillé aux archiers de Mons^r de Chorière que la ville leur auoit prins.

Plus ledit jour, i liure qu'il a baillé à André pour descendre Monseigneur de Chorière par eau à Valence, et

paroisses du Lyonnais avaient ainsi une association de personnes pieuses, portant le nom de *Frarie*.

(24) Louis Mitte, deuxième du nom, seigneur de Chevrières, Grézieu et autres places, capitaine de 200 arbalétriers à cheval, qui se distingua à la bataille de Marignan.